

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis la salle des fêtes de Montaigut sur Save.

**Votants :**

**C3G :** Patricia CADOZ, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Corinne GONZALEZ,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES suppléant de Anne-Sophie PILON,

**CCF :** Michèle BEGUE, Philippe CAUVIN, Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Pierre JEANJEAN,

**CCHT :** Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Gauthier FOUCART, Françoise MOREL CAYE suppléante de Jean-Paul DELMAS, Patricia OGRODNIK,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Cédric MAUREL,

**Secrétaire de séance :** François CODINE

**Domaine :** *Finances*

**Délibération n°:** 21-042

**Objet :** Demande de subvention : soutien préparatoire dispositif LEADER 2022 - mesure 19.4

Cédric Maurel expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une aide forfaitaire auprès de la Région Occitanie au titre de l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2023-2028.

Le soutien préparatoire LEADER est destiné aux acteurs locaux d'un territoire défini souhaitant mettre en œuvre la démarche LEADER. Cette aide finance l'animation et le fonctionnement du GAL ainsi que des actions liées à l'élaboration de la stratégie locale de développement ; recrutement, frais de structure, déplacements, études, formations des acteurs, opérations de communication, projets, etc.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Approuve la demande d'aide, au titre de la mesure 19.1 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER pour l'année 2022-2023,
- Mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 21 décembre 2021.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 21 décembre 2021  
Au registre sont les signatures